

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 août 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Lysette Gagnon et Martine Loignon ainsi que le commissaire-parent Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire. Les commissaires Claude Bartolini et Maryse Thauvette assistent à la séance par conférence téléphonique.

Les commissaires Pierre Charbonneau, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que la commissaire-parent, Karine Chalifoux sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h35.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CE-2009-08-601: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances des 16 et 30 juin 2009:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
 - 5.1 Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances du Comité exécutif
6. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 6.1 Contrat de berline.
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2009-08-602: ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 ET 30 JUIN 2009

Le commissaire Claude Bartolini propose que les procès-verbaux des 16 et 30 juin 2009 soient adoptés tels qu'expédiés par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi

5. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

5.1 CE-2009-08-603 : RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE, LE LIEU ET LA FRÉQUENCE DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Pour favoriser le fonctionnement de son organisation politique, le Comité exécutif désire modifier l'heure de la tenue de ses réunions. *La Loi sur l'instruction publique* exige que le Comité exécutif adopte un règlement à cet effet.

VU les dispositions des articles 392 à 396 de la *Loi sur l'instruction publique* qui régissent l'adoption d'un règlement;

VU qu'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

VU le règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence du Comité exécutif adopté le 17 février 2004;

VU la résolution CE-2009-05-571;

ATTENDU QUE le nouveau règlement favorisera un meilleur fonctionnement de l'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ADOPTER le *Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances du Comité exécutif (CE-2009-01)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

6.1 CE-2009-08-604 : CONTRAT DE BERLINE

Description de la situation : Suite à l'incendie de l'école Notre-Dame-des-Anges, la nouvelle organisation scolaire nécessite l'ajout d'une nouvelle berline.

ATTENDU la nouvelle organisation scolaire dans le secteur de l'École de la Lièvre-Sud;

VU QUE l'article 15 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la possibilité de négocier avec toute personne, au choix de la Commission scolaire, un contrat de transport à être effectué au moyen d'une automobile de type berline ou familiale;

ATTENDU la tarification établie pour les contrats de transport par berlines;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches pour négocier, de gré à gré, un nouveau contrat de berline.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucun sujet.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2009-08-605 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Bartolini propose la levée de la séance à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 septembre 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 17h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire.

Le commissaire Guy Quevillon ainsi que le commissaire-parent Denis Moreault sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, le directeur des ressources matérielles et informatiques, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 17h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

4. CE-2009-09-606: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 août 2009:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagements de personnel qui conduisent à l'acquisition de la permanence :
 - 5.1.1 Enseignant secteur jeunes.
 - 5.1.2 Enseignant de la formation professionnelle.
 - 5.1.3 Enseignant de la formation générale des adultes.
 - 5.1.4 Personnel de soutien régulier.
 - 5.2 Congés partiels sans traitement : personnel enseignant.
 - 5.3 Congé sans traitement : personnel professionnel.
 - 5.4 Congé sabbatique à traitement différé : personnel cadre.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Contrat d'approvisionnement : Société GRICS.
 - 6.2 Lait-École : octroi de contrat.
 - 6.3 Huile à chauffage : octroi de contrat.
 - 6.4 Projet Dyslexie : achat de matériel.

7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2009-09-607: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AOÛT 2009

La commissaire Maryse Thauvette propose que le procès-verbal du 18 août 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 ENGAGEMENTS DE PERSONNEL QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE

5.1.1 CE-2009-09-608 : ENSEIGNANTS SECTEUR JEUNES

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 8 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

- | | |
|-------------------|---|
| HOULE, Myriam : | pour enseigner à l'École du Méandre, au champ 1.0 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2009 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement. |
| MÉNARD, Karine : | pour enseigner à l'École du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2009 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement. |
| LEGAULT, Audrey : | pour enseigner à l'École du Méandre, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 8 septembre 2009 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement. |

BARON, Martine : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1.0 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2009 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement.

WOROBETZ, Sandra : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1.0 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2009 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CE-2009-09-609 : ENSEIGNANT EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 8 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE la personne ci-dessous soit engagée sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

BUONOCORE, Stéphane : pour enseigner au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à raison de 100% de tâche, à compter du 25 août 2009 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 CE-2009-09-610 : ENSEIGNANTS SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 8 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

ÉTHIER, Louise : pour enseigner au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, au champ 12 (Français), à raison de 100 % de tâche à compter du 26 août 2009 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement.

BLOUIN, Martine : pour enseigner au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, au champ 3505 (Formation à l'intégration sociale), à raison de 100 % de tâche à compter du 26 août 2009 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 CE-2009-09-611 : PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquière la permanence (sécurité d'emploi).

Par ailleurs, suite à l'adoption du plan d'effectif 2008 – 2009 du secteur régulier, les postes suivants ont fait l'objet d'un concours, conformément à la clause 7-1.11 de l'entente locale avec le personnel de soutien.

VU l'article 8 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE les personnes ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai tel qu'indiqué à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soient engagées dans un poste à temps plein selon les détails suivants :

DIOTTE, Mélanie: secrétaire d'école, à l'École de la Madone et de la Carrière, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2009, suite au concours portant le numéro S-03-09-10.

MEILLEUR, Mélanie : secrétaire d'école, à l'École Saint-Eugène, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 18 août 2009, suite au concours portant le numéro S-02-09-10.

CLAVEL, Lucie : secrétaire, à l'École Aux Quatre Vents et à l'École Saint-Eugène, à raison de 28 heures par semaine, à compter du 3 août 2009, suite au concours portant le numéro S-13-09-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT

5.2.1 CE-2009-09-612 : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : En conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.16, qui précise que les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié.

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCEPTER les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon le détail suivant :

École du Val-des-Lacs :

GUINDON, Sylvie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (Primaire), à raison de 10 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

PRUD'HOMME, Nathalie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

École de la Lièvre-Sud :

CUILLERIER, Valérie : enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

LAPRATTE, Karine : enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (Primaire), à raison de 10 % de traitement, du 5 octobre 2009 au 31 mai 2010.

École Jean-XXIII :

DUFRESNE, Marie : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (Primaire), à raison de 14,4927 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

GAGNON, Nancy : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement pour l'année scolaire 2009-2010.

GINGRAS, Ginette : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

École Saint-Eugène :

DORÉ, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 11,3636 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

HOUDE, Véronique : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 5 (Éduc. phys.), à raison de 12,1951 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

École de la Madone et de la Carrière :

CAILLOT, Patricia : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

LAURIN, Hélène : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 12,0482 % de traitement, du 16 octobre 2009 au 30 juin 2010.

RABY, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 20 % de traitement, du 5 octobre 2009 au 30 juin 2010.

ST-JEAN, Louise : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 5 (Éduc. phys.), à raison de 14,1304 % de traitement pour l'année scolaire 2009-2010.

ST-PIERRE, Nancy : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, du 19 octobre 2009 au 15 mai 2010.

VANIER, Janike : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, du 19 octobre 2009 au 15 mai 2010.

École Polyvalente Saint-Joseph :

BRISEBOIS, Isabelle : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 34,7222 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

FILTEAU, Jean-Marie : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 20,8333 % de traitement, 6 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2009-2010.

GAGNON, Karine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 13,8889% de traitement, 4 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2009-2010.

JACQUES, Christine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (Univers social), à raison de 20,8333% de traitement, 6 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2009-2010.

PAUZÉ, Anne : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13 (Mathématiques - Sciences), à raison de 13,8889% de traitement, 4 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2009-2010.

Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier :

DESROCHERS, José : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 3 (Foresterie, sciage et papier), à raison de 20 % de traitement pour l'année scolaire 2009-2010.

Centre d'éducation des adultes Christ-Roi :

NANTEL, Brigitte : enseignante au Centre Christ-Roi, au champ 22 (Mathématiques), à raison de 20 % de traitement pour l'année scolaire 2009-2010.

TROTTIER, Andrée : enseignante au Centre Christ-Roi, au champ 13 (Mathématiques – Sciences), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

École de Ferme-Neuve et des Rivières :

CLAVEL, Katie : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (Primaire), à raison de 40 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

MASSÉ, Diane : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières au champ 5 (Éduc. phys.) à raison de 12,5 % de traitement pour l'année scolaire 2009-2010.

École aux Quatre Vents :

MARTIN, Danaé : enseignante à l'École Aux Quatre Vents, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

École des Trois Sentiers :

DESJARDINS, Éloïse : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, du 7 septembre 2009 au 14 juin 2010.

LAPOINTE, Danielle : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

ST-JEAN, Françoise : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 10 % de traitement, du 30 septembre 2009 au 16 juin 2010.

THERRIEN, Marie-Ève : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

École du Méandre :

LECOMPTE, Manon : enseignante à l'École du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de 18,8571 % de traitement, du 28 septembre 2009 au 26 juin 2010.

PELLERIN, Johanne : enseignante à l'École du Méandre, au champ 12 (Français), à raison de 10 % de traitement, pour l'année scolaire 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.2 CE-2009-09-613 : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante a fait une demande de congé partiel sans traitement de 19 jours répartis en 3 périodes distinctes.

VU l'article 5-15.03 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, stipulant que cette demande est accordée si «...un tel congé n'a pas été obtenu au cours des deux (2) dernières années...»;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

De REFUSER la demande de congé sans traitement de la personne ci-dessous, selon le détail suivant :

PERRON MICHAUD, Sophie : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de 14 % de traitement, selon calendrier, pour l'année scolaire 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.3 CE-2009-09-614 : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante a fait une demande de congé partiel sans traitement pour l'année scolaire 2009-2010, le 25 août 2009.

VU l'article 5-15.02 e) de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, stipulant que «l'enseignante ou l'enseignant qui désire obtenir un congé ..., doit en faire la demande avant le 1^{er} mai de l'année précédente...».

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations des fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

De REFUSER la demande de congé sans traitement de la personne ci-dessous, selon le détail suivant :

WHEAR, Nathalie : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, selon calendrier, pour l'année scolaire 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2009-09-615 : CONGÉ SANS TRAITEMENT - PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : En conformité avec l'article 5-15.10 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, considérant la situation particulière exprimée par l'enseignant.

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat du professionnel, Monsieur Sylvain Tremblay;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de la personne ci-dessous, selon le détail suivant :

LÉONARD, Pascal : conseiller pédagogique au Service aux entreprises du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à raison de 100 % de traitement, du 7 septembre 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2009-09-616 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ – PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Une gestionnaire de la Commission scolaire demande un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'annexe 7 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des Commissions scolaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCEPTER la demande de congé sabbatique à traitement différé de M^{me} Dominique Thibault, directrice de l'École aux Quatre Vents, à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 août 2012 (83,34%), avec congé d'une demi-année débutant le 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 31 décembre 2011 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

6.1 CE-2009-09-617 : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT : SOCIÉTÉ GRICS

Description de la situation : La société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) a pour mission de développer des produits (logiciels) et des services (formation, support technique) afin de combler les besoins informatiques des commissions scolaires. Annuellement, la Commission scolaire Pierre-Neveu utilise environ vingt-deux (22) applications logicielles provenant de ce fournisseur.

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la société GRICS est reconnue par le MELS comme fournisseur officiel pour les commissions scolaires du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la société **GRICS** le contrat de support informatique pour l'année scolaire 2009-2010, au montant forfaitaire de **92 727,73\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2009-09-618 : LAIT-ÉCOLE : OCTROI DE CONTRAT

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède à un appel d'offres provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2009-2010. Le lait-école est financé par une allocation supplémentaire du MELS (mesure 30043).

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la FCSQ pour un achat regroupé provincial de lait-école;

ATTENDU le financement du lait-école par le MELS;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la compagnie **Natrel inc.** le contrat du lait-école pour les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

D'AUTORISER le directeur général, M. Normand Bélanger, à signer la commande d'achat au montant de **57 108\$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2009-09-619 : HUILE À CHAUFFAGE : OCTROI DE CONTRAT

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture d'huile à chauffage, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des fournisseurs de la région.

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU l'appel d'offres public de fourniture et livraison d'huile à chauffage no 1 et no 2 pour les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu effectué en 2008-2009;

ATTENDU la note no 5 dans l'appel d'offres mentionnant la possibilité de reconduire le contrat pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

ATTENDU l'engagement, par écrit, du fournisseur à poursuivre l'entente aux mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mayrse Thauvette

D'ACCORDER le contrat d'huile à chauffage no 1 et no 2, pour l'année 2009-2010, à **Pétroles des Draveurs inc.** Cette reconduction de contrat est en vigueur pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2009-09-620 : PROJET DYSLEXIE : ACHAT DE MATÉRIEL

Description de la situation : En 2008-2009, le comité APO (application pédagogique de l'ordinateur) a décidé de favoriser la réussite des élèves dyslexiques en permettant à ces derniers d'utiliser les outils informatiques. La phase 1 du projet, réalisée au printemps 2009, consistait à équiper l'ensemble des orthopédagogues et spécialistes du langage avec les outils appropriés (ordinateurs, logiciels, etc.). La phase 2 consiste à équiper les élèves ayant reçu un diagnostic, avec le même type d'équipement. Le comité estime que cela représentera environ 60 élèves en juin 2010.

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU l'orientation prise par le comité APO et l'appui des directions d'écoles et de centres à ce projet;

ATTENDU les règles établies par les ressources éducatives et informatiques en lien avec l'utilisation de ces outils;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu fait partie du Centre collégial des services regroupés (CCSR);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a émis un appel d'offres afin de favoriser l'ensemble des fournisseurs locaux même si le prix CCSR ne nous obligeait pas à le faire;

ATTENDU QUE le montant réservé pour ce projet serait pris à même le budget de la mesure 50670 – 2009-2010 (NTIC);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à l'entreprise **DL Solutions informatiques inc.** le contrat pour l'achat du matériel requis, au montant de **76 343,01\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucun sujet.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2009-09-621 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 18h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 octobre 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 17h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Martine Loignon, Guy Quevillon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 17h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

5. CE-2009-10-622: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du: 15 septembre 2009 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence :
Personnel de soutien régulier.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 6.1 Radiation de compte de taxe.
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2009-10-623: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2009

Le commissaire Claude Bartolini propose que le procès-verbal du 15 septembre 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.4 Projet dyslexie : achat de matériel

Le directeur général, M. Normand Bélanger, effectuera les vérifications concernant l'implantation du projet à l'école de l'Amitié.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2009-10-624 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquière la permanence (sécurité d'emploi).

À la suite d'un mouvement de personnel, le poste suivant a fait l'objet d'un concours, conformément à la clause 7-1.11 de l'entente locale avec le personnel de soutien.

VU l'article 8 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE la personne ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai tel qu'indiqué à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soit engagée dans un poste à temps plein selon les détails suivants :

TREMBLAY, Nathalie: Secrétaire de gestion, au Service des ressources humaines, au Centre administratif, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 6 octobre 2009, suite au concours portant le numéro S-67-09-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 CE-2009-10-625 : RADIATION DE COMPTE DE TAXE

Description de la situation : Au rôle de la MRC d'Antoine-Labelle, il n'y a aucune valeur pour cette unité d'évaluation.

ATTENDU QU'au rôle de la MRC d'Antoine-Labelle, il n'y a aucune valeur pour cette unité d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE RADIÉ et de considérer comme nul, pour un montant de **234,13 \$** plus les intérêts, le compte de taxe décrit sur la liste ci-jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucun sujet.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2009-10-626 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Bartolini propose la levée de la séance à 17h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 novembre 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 17h00.

Sont présents les commissaires Martine Loignon, Guy Quevillon, et Robin Plouffe, ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire. Les commissaires Claude Bartolini, Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon et Maryse Thauvette participent à distance par audioconférence.

En l'absence du directeur général et de la directrice générale adjointe, M. Normand Bélanger a désigné M. Claude Boudrias pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général lors de cette séance. M. Bélanger participe à distance par audioconférence. M. Claude Boudrias agit également à titre de secrétaire général.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 17h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

6. CE-2009-11-627: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
 - 5.1 Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances du Comité exécutif
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence : personnel de soutien régulier.
7. Sujet(s) relatif(s) à la direction générale :
 - 7.1 Nomination au poste de direction à l'École des Trois-Sentiers : remplacement.
8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2009-11-628: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2009

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal du 20 octobre 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

4.2 Suivi

6.4 Projet dyslexie : achat de matériel

Le directeur général adjoint, M. Claude Boudrias et le directeur général, M. Normand Bélanger présentent le dossier.

5. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

5.1 CE-2009-11-629 : RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE, LE LIEU ET LA FRÉQUENCE DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Pour favoriser le fonctionnement de son organisation politique, le Comité exécutif désire modifier l'heure de la tenue de ses réunions. *La Loi sur l'instruction publique* exige que le Comité exécutif adopte un règlement à cet effet.

VU les dispositions des articles 392 à 396 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui régissent l'adoption d'un règlement;

VU qu'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

VU le règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence du Comité exécutif adopté le 18 août 2009;

ATTENDU QUE le nouveau règlement favorisera une meilleure organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

DE DONNER avis que le Comité exécutif adoptera à sa séance du 15 décembre 2009 un règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances du Comité exécutif (CE-2009-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 CE-2009-11-630 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquiert la permanence (sécurité d'emploi).

ATTENDU la création d'un poste de technicien en bâtiments au Service des ressources matérielles;

VU que ce poste a fait l'objet d'un concours, conformément à la clause 7-1.11 de l'entente locale avec le personnel de soutien;

VU l'article 8 du règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

QUE la personne ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai telle qu'indiquée à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soit engagée dans un poste à temps plein selon les détails suivants :

LAROUCHE, Normand: Technicien en bâtiments, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 2 novembre 2009, suite au concours portant le numéro S-66-09-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 CE-2009-11-631 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION À L'ÉCOLE DES TROIS SENTIERS : REMPLACEMENT

Description de la situation : La direction de l'École des Trois Sentiers est en absence suite à un congé sabbatique à traitement différé.

ATTENDU l'absence pour une période de 6 mois de la direction de l'École des Trois Sentiers;

ATTENDU le résultat du processus de sélection ainsi que la recommandation unanime du comité mandaté en ce sens et la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Denis Moreault

QUE le Comité exécutif nomme M. Vincent Mainville au poste de direction de l'École des Trois Sentiers : remplacement à compter du 5 janvier 2010 jusqu'au 30 juin 2010, le tout conformément aux Règlements sur les conditions d'emploi des gestionnaires.

Le vote est demandé.

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8. INFORMATION

Aucun sujet.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

10. CE-2009-11-632 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Lysette Gagnon propose la levée de la séance à 17h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 décembre 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 17h00.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Le commissaire Guy Quevillon est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 17h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

7. CE-2009-12-633: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2009 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
 - 5.1 Procédure d'élection au Comité exécutif.
 - 5.2 Nomination d'un président d'élection et de deux scrutateurs.
 - 5.3 Élection à la présidence du Comité exécutif.
 - 5.4 Élection à la vice-présidence du Comité exécutif.
 - 5.5 Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances du Comité exécutif.
6. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 6.1 Nomination au poste de direction adjointe de l'École du Méandre : remplacement.
 - 6.2 Nomination au poste de coordonnateur au Service des ressources éducatives de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire : remplacement.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 7.1 Demande d'expulsion d'un élève de la résidence.
8. Information.

- 9. Autres affaires.
- 10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2009-12-634: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2009

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal du 17 novembre 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

5. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

5.1 CE-2009-12-635 : PROCÉDURE D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Lors de sa dernière séance, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Le Comité exécutif nomme, parmi ses membres, le président et le vice-président du Comité exécutif.

VU l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui rend applicable l'article 155 pour le Comité exécutif;

VU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le Comité exécutif à nommer, parmi ses membres, le président et le vice-président du Comité exécutif de la Commission scolaire;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection du président et du vice-président du Comité exécutif;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ADOPTER la procédure d'élection à la présidence et à la vice-présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu de la façon suivante :

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination ; il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.

3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Le président d'élection invite les commissaires intéressé(e)s à la présidence à en exprimer les motifs.
6. S'il y a une seule mise en nomination, la personne proposée est élue.
7. S'il y a plus d'une mise en nomination, il y a scrutin et la personne qui obtient la majorité des votes est élue. Le nombre de votes n'est pas dévoilé.
8. Il y a autant de tour de scrutin qu'il est requis afin que l'une des personnes mise en nomination obtienne la majorité des votes des membres présents ; à chaque tour de scrutin, la personne qui reçoit le moins de votes est éliminée. La personne qui reçoit la majorité des votes est élue.
9. Les bulletins de vote sont détruits après le scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2009-12-636 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS

Description de la situation : Une procédure d'élection a été adoptée par le Comité exécutif. Pour assurer le bon déroulement de l'élection, il est nécessaire de nommer un président. La présence des scrutateurs assure l'intégrité du vote.

ATTENDU QU'une procédure d'élection pour désigner le président et le vice-président du Comité exécutif a été adoptée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Martine Loignon

QUE M. Claude Boudrias agisse comme président d'élection pour la procédure d'élection.

QUE M. Normand Bélanger agisse comme scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2009-12-637 : ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le président d'élection a procédé à la mise en application de la procédure pour nommer le président ou la présidente du Comité exécutif de la Commission scolaire.

La commissaire Lysette Gagnon propose M^{me} Martine Loignon.

Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.

M^{me} Martine Loignon accepte sa mise en nomination.

Le président d'élection déclare M^{me} Martine Loignon élue à la présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ATTENDU l'application de la procédure d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE M^{me} Martine Loignon soit nommée présidente du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2009-12-638 : ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le président d'élection a procédé à la mise en application de la procédure pour nommer le vice-président ou la vice-présidente du Comité exécutif de la Commission scolaire.

La commissaire Karine Chalifoux propose M. Robin Plouffe.

Le président d'élection déclare la période de mise en nomination close.

M. Robin Plouffe accepte sa mise en nomination.

Le président d'élection déclare M. Robin Plouffe élu à la vice-présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ATTENDU l'application de la procédure d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

QUE M. Robin Plouffe soit nommé vice-président de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 CE-2009-12-639 : RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE, LE LIEU ET LA FRÉQUENCE DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Pour favoriser le fonctionnement de son organisation politique, le Comité exécutif désire modifier l'heure de la tenue de ses réunions. *La Loi sur l'instruction publique* exige que le Comité exécutif adopte un règlement à cet effet.

VU les dispositions des articles 392 à 396 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui régissent l'adoption d'un règlement;

VU qu'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

VU le règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence du Comité exécutif adopté le 18 août 2009;

VU la résolution CE-2009-11-629;

ATTENDU QUE le nouveau règlement favorisera un meilleur fonctionnement de l'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ADOPTER le *Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances du Comité exécutif (CE-2009-01)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 CE-2009-12-640 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE : REMPLACEMENT

Description de la situation : M. Vincent Mainville a été nommé à la direction de l'École des Trois Sentiers pour une période de 6 mois.

ATTENDU l'absence pour une période de 6 mois de M. Vincent Mainville;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité mandaté en ce sens;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le Comité exécutif nomme M. Luc Séguin au poste de direction adjointe de l'École du Méandre : remplacement à compter du 5 janvier 2010 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement, le tout conformément aux Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2009-12-641 : NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE : REMPLACEMENT

Description de la situation : La coordonnatrice au service des ressources éducatives de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire est en absence, suite à un congé sabbatique à traitement différé.

ATTENDU l'absence, pour une période de 6 mois, de la coordonnatrice au service des ressources éducatives de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité mandaté en ce sens;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE le Comité exécutif nomme M^{me} Colette Pilon au poste de coordonnatrice au service des ressources éducatives de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire : remplacement à compter du 5 janvier 2010 jusqu'au 30 juin 2010 inclusivement, le tout conformément au Règlements sur les conditions d'emploi des gestionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

7.1 CE-2009-12-642 : DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE DE LA RÉSIDENCE

Description de la situation : Suite à plusieurs manquements au code social de la résidence, une expulsion de la résidence est demandée.

ATTENDU les informations présentées par le responsable des résidences;

ATTENDU la recommandation du responsable des résidences;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'EXPULSER l'élève P-11 (09-10) de la résidence Saint-Joseph à compter du 15 décembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION

Aucun sujet.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

10. CE-2009-12-643 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Lysette Gagnon propose la levée de la séance à 18h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 janvier 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Guy Quevillon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire. Le commissaire Pierre Charbonneau participe à distance par audio conférence.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 18h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

8. CE-2010-01-644: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Christian Lachaine propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Congés sans traitement :
 - 5.1.1 Personnel professionnel.
 - 5.1.2 Personnel enseignant.
 - 5.1.3 Personnel de soutien.
6. Information.
7. Autres affaires.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-01-645: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2009

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 15 décembre 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.1 Demande d'expulsion d'un élève de la résidence

Le responsable des résidences, M. Claude Boudrias, informe les membres que l'élève expulsé fréquente l'école et que les parents voyagent l'élève jusqu'à l'autobus.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CONGÉS SANS TRAITEMENT :

5.1.1 CE-2010-01-646 : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : En conformité avec l'article 7-3.02 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel.

VU le calendrier d'absence proposé par M^{me} Danielle Joncas afin de faciliter la rentrée scolaire;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M^{me} Danielle Joncas, conseillère en orientation au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à raison de 100 % de traitement, du 2 juin 2010 au 30 juin 2011, avec un retour au travail du 9 août au 3 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CE-2010-01-647 : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante demande un congé sans traitement.

VU la clause 5-15.10 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que la Commission scolaire peut accorder tout congé sans traitement ou partiel sans traitement non prévu à l'entente locale;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M^{me} Michèle Blanchette, enseignante au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à raison de 100 % de traitement, du 7 janvier 2010 au 29 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 CE-2010-01-648 : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une employée d'un service de garde demande un congé sans traitement.

VU la clause 5-10.09 des dispositions locales de la convention collective du personnel de soutien qui prévoit que la Commission scolaire accorde à la personne salariée un congé sans traitement pour un motif qu'elle juge valable;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M^{me} Linda Constantineau, éducatrice en service de garde à l'École aux Quatre Vents, à raison de 100 % du traitement, du 25 janvier 2010 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION

Aucun sujet.

7. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

8. CE-2010-01-649 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 18h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 février 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Guy Quevillon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire. Le commissaire Pierre Charbonneau participe à distance par audio conférence.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 18h02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

9. CE-2010-02-650: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Guy Quevillon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2010 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la direction générale :
 - 5.1 Demande de suspension d'un élève.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Congé sans traitement : Personnel de soutien.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 7.1 Radiation de compte de taxe.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 8.1 Installation d'un ascenseur : Centre Christ-Roi (854066).
 - 8.2 Réaménagement partiel du sous-sol : école de Notre-Dame (854032).
9. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 9.1 Transfert d'un contrat de transport scolaire.

- 10. Information.
- 11. Autres affaires.
- 11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-02-651: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2010

La commissaire Karine Chalifoux propose que le procès-verbal du 19 janvier 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

Le point 5 sera traité ultérieurement.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 CE-2010-02-652 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une ouvrière d'entretien classe II demande une prolongation de son congé sans traitement; celle-ci a déjà bénéficié d'un congé sans solde, soit de la période du 6 mars 2009 au 5 mars 2010.

VU l'article 5-10.09 de l'entente locale du personnel de soutien stipulant qu'une personne salariée régulière obtient un congé sans traitement d'une durée minimale de trois (3) mois sans excéder douze (12) mois consécutifs et que ce congé est accessible une (1) fois par période de cinq (5) ans de service.

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE REFUSER la demande de congé sans traitement de M^{me} Lyne Forget, ouvrière d'entretien classe II à l'École du Méandre, à raison de 100 % du traitement, du 6 mars 2010 au 5 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1 CE-2010-02-653 : RADIATION DE COMPTE DE TAXE

Description de la situation : Au rôle de la MRC d'Antoine-Labelle, il n'y a aucune valeur pour cette unité d'évaluation.

ATTENDU QU'au rôle de la MRC d'Antoine-Labelle, il n'y a aucune valeur pour cette unité d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

DE RADIER et de considérer comme nul, pour un montant de **32,20 \$** plus les intérêts, le compte de taxe décrit sur la liste ci-jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

8.1 CE-2010-02-654 : INSTALLATION D'UN ASCENSEUR : CENTRE CHRIST-ROI (854066)

Description de la situation : Dans le cadre de la mesure de financement du MELS 30850 (Accessibilité des immeubles aux personnes handicapées), un plan d'action a été élaboré afin d'adapter 14 bâtiments de la CSPN aux normes d'accessibilités. Ce plan d'action prévoit des dépenses d'environ 1,3 M\$ d'ici 2016-2017.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCORDER à la firme **Groupe Piché Construction inc.** la réalisation du projet d'ascenseur au Centre Christ-Roi, au montant forfaitaire de **52 873 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CE-2010-02-655 : RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DU SOUS-SOL : ÉCOLE DE NOTRE-DAME (854032)

Description de la situation : La clientèle de l'école de Notre-Dame, à Notre-Dame-de-Pontmain, augmente et des travaux sont nécessaires au sous-sol afin d'aménager un local pouvant servir à la musique, aux arts et à d'autres activités.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Les Constructions R.P.R. inc.** le contrat de réaménagement partiel du sous-sol de l'école de Notre-Dame (854032) pour la somme forfaitaire de **31 715,62 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

9.1 CE-2010-02-656 : TRANSFERT D'UN CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE

Description de la situation : Robert Brisebois, propriétaire de Transport Robert Brisebois, désire transférer son contrat de transport (circuit 315) à Daniel Lachaine, propriétaire de Transport Daniel Lachaine inc. Une entreprise de transport doit obtenir l'autorisation de la Commission scolaire avant de transférer son contrat. La Commission doit être convaincue qu'elle le fait dans le meilleur intérêt du service et doit être en mesure de justifier sa décision en tout état de cause. La Commission scolaire ne peut retenir son autorisation sans motif raisonnable.

VU l'article 4 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'accepter ou de refuser toute modification de la raison sociale ou d'actionnaires d'une compagnie de transport;

VU l'article 44 du contrat de transport permettant à une entreprise de transport de transférer son contrat;

ATTENDU la recommandation positive du responsable du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'AUTORISER le transfert du contrat de Transport Robert Brisebois à Transport Daniel Lachaine inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 CE-2010-02-657 : DEMANDE DE SUSPENSION D'UN ÉLÈVE

Description de la situation : Suite à des manquements aux règles de conduite de l'école, une direction demande qu'un élève soit suspendu jusqu'à la fin de l'enquête policière en cours.

ATTENDU les informations présentées par la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

DE SUSPENDRE l'élève P-12 (09-10) de son école jusqu'à la fin de l'enquête policière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'un groupe de maternelle a été scindé à l'école du Sacré-Cœur de Mont-Laurier.

11. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

12. CE-2010-02-658 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thauvette propose la levée de la séance à 18h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 mars 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que le commissaire-parent Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Le commissaire Guy Quevillon et la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absents.

Sont également présents la directrice générale adjointe, M^{me} Manon Plouffe, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 18h02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

10. CE-2010-03-659: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Robin Plouffe propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

Ouverture de la séance.

2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 février 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
 - 5.1 Protocole d'entente avec la Municipalité de Kiamika.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Vacances annuelles 2010-2011 : Personnel professionnel et de soutien.
 - 6.2 Congé sans traitement : personnel enseignant.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 7.1 Réfection générale : École de l'Amitié (854030).
 - 7.2 Réfection de toiture : École du Sacré-Cœur (854058).
 - 7.3 Réfection de chaufferies (économie d'énergie) : École de la Madone (854055).
 - 7.4 Réfection de chaufferies (économie d'énergie) : École de Sainte-Anne (854062).
 - 7.5 Réaménagement partiel de l'étage, salle d'eau et bureaux : École de Notre-Dame (854032).

8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-03-660: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2010

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal du 16 février 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

5.1 Demande de suspension d'un élève

La directrice générale adjointe, M^{me} Manon Plouffe, informe les membres que l'élève est toujours suspendu.

10. Information

La directrice générale adjointe, M^{me} Manon Plouffe, informe les membres que la situation s'est améliorée.

5. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

5.1 CE-2010-03-661 : PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Description de la situation : Un protocole d'entente a été produit afin de permettre à la Municipalité de Kiamika d'offrir à la communauté un terrain de tennis et un terrain de volleyball sur le terrain de l'école de Saint-Gérard.

ATTENDU QUE la Municipalité de Kiamika est le maître d'œuvre en matière de loisirs, de culture et de services communautaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kiamika finance le projet et organise les travaux;

ATTENDU QUE la Commission scolaire considère le développement de la communauté comme déterminant principal du maintien ou du développement des services éducatifs.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a pour fonction de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire, sous réserve du droit de ses établissements à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à sa disposition;

ATTENDU QUE les PARTENAIRES, dans le cadre de leurs missions respectives, ont convenu de mettre en commun leurs ressources;

ATTENDU QUE les PARTENAIRES reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre eux, dans le but de maximiser l'utilisation des ressources et de faciliter l'accès de la communauté aux équipements publics;

VU les articles 255, 255.1, 266 et 267 la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'AUTORISER la présidente, M^{me} Martine Loignon et le directeur général, M. Normand Bélanger, à signer le protocole d'entente relative à la mise en commun de ressources pour la communauté avec la Municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 CE-2010-03-662 : VACANCES ANNUELLES 2010-2011 : PERSONNEL PROFESSIONNEL ET DE SOUTIEN

Description de la situation : En conformité avec la clause 5-6.04 des dispositions locales de la convention collective du personnel de soutien et avec la clause 7-7.09 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE les écoles et les centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient fermés du 18 au 31 juillet 2010 inclusivement pour les vacances annuelles du personnel professionnel et de soutien régulier.

QUE les vacances du personnel saisonnier de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient décrétées de la manière décrite ci-dessous :

PERSONNEL DE SOUTIEN EN SERVICE DE GARDE À L'EXCEPTION DU SECTEUR DE LA ROUGE

Éducateurs (trices) : du 30 juin 2010 au 21 juillet 2010 inclusivement;
Techniciennes : du 8 juillet 2010 au 28 juillet 2010 inclusivement;
Du 28 février 2011 au 4 mars 2011 (semaine de relâche).

PERSONNEL DE SOUTIEN EN SERVICE DE GARDE DU SECTEUR DE LA ROUGE

Éducatrices : du 28 juin 2010 au 19 juillet 2010 inclusivement;
Technicienne : du 6 juillet 2010 au 26 juillet 2010 inclusivement;
Du 28 février 2011 au 4 mars 2011 (semaine de relâche).

PERSONNEL DE SOUTIEN À L'ADAPTATION SCOLAIRE ET SURVEILLANTES ET SURVEILLANTS D'ÉLÈVES RÉGULIERS

Du 28 février 2011 au 4 mars 2011 (semaine de relâche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2010-03-663 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante demande un congé sans traitement.

VU la clause 5-15.10 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que la Commission scolaire peut accorder tout congé sans traitement ou partiel sans traitement non prévu à l'entente locale;

VU l'article 13 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M^{me} Caroline Carrière, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 50% du traitement, du 17 mars 2010 au 29 juin 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

7.1 CE-2010-03-664 : RÉFECTION GÉNÉRALE : ÉCOLE DE L'AMITIÉ (854030)

Description de la situation : Dans le cadre de la remise à niveau des toitures et des revêtements des surfaces extérieures, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées afin de réaliser des travaux à l'école de l'Amitié de Notre-Dame-du-Laus.

VU l'article 31 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Construction, Rénovation Hubert Tauvette & fils inc** la réalisation du projet de réfection générale à l'école de l'Amitié, au montant forfaitaire de **114 324 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CE-2010-03-665 : RÉFECTION DE TOITURE : ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854058)

Description de la situation : Dans le cadre de la remise en état de certaines toitures, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées en toiture afin de réaliser des travaux à l'école du Sacré-Coeur à Ferme-Neuve.

VU l'article 31 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **9194-1625 Québec inc (Les Toitures JLP Bélanger inc)**, la réalisation du projet de toiture à l'école du Sacré-Cœur, au montant forfaitaire de **106 043 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CE-2010-03-666 : RÉFECTION DE CHAUFFERIES (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE) : ÉCOLE DE LA MADONE (854055)

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de réfection et d'optimisation de chaufferies, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées en plomberie (chauffage) afin de réaliser des travaux à l'école de la Madone à Mont-Laurier.

VU l'article 31 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres, en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Plomberie CII Technologies inc** la réalisation des travaux d'optimisation des chaufferies à l'école de la Madone, pour la somme forfaitaire de **64 757,80 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CE-2010-03-667: RÉFECTION DE CHAUFFERIES (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE) : ÉCOLE DE SAINTE-ANNE (854062)

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de réfection et d'optimisation de chaufferies, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées en plomberie (chauffage) afin de réaliser des travaux à l'école de Sainte-Anne à Sainte-Anne-du-Lac.

VU l'article 31 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres, en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Plomberie CII Technologies inc**, la réalisation des travaux d'optimisation des chaufferies à l'école de Sainte-Anne, pour la somme forfaitaire de **58 774.94 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CE-2010-03-668: RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ÉTAGE, SALLE D'EAU ET BUREAUX : ÉCOLE DE NOTRE-DAME (854032)

Description de la situation : La clientèle de l'école de Notre-Dame à Notre-Dame de-Pontmain excède les capacités disponibles. Des travaux d'aménagement sont requis pour réaménager des locaux occupés antérieurement par la Municipalité.

VU l'article 31 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCORDER à la firme **Constructions J.R. Bélanger inc** le contrat de réaménagement partiel de l'étage, salle d'eau et bureaux de l'école de Notre-Dame à Notre-Dame-de-Pontmain pour la somme forfaitaire de 54 630 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION

Aucune information.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

10. CE-2010-03-669 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Lysette Gagnon propose la levée de la séance à 18h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 avril 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Le commissaire Robin Plouffe est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 18h10.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

11. CE-2010-04-670: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 5.1 Demande d'expulsion d'un élève.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Réfection partielle de la fenestration- École Saint-Joseph (secteur résidence).
 - 6.2 Revêtement de plancher – École Jean-XXIII.
 - 6.3 Revêtement de plancher – École de la Madone.
 - 6.4 Revêtement de plancher – Résidence Saint-Joseph.
 - 6.5 Revêtement de plancher – Le Pavillon.
 - 6.6 Fourniture et livraison de carburant diesel type B (hiver) et type D (été).
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-04-671: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2010

La commissaire Karine Chalifoux propose que le procès-verbal du 16 mars 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

Le point 6 est traité immédiatement.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2010-04-672 : RÉFECTION PARTIELLE DE LA FENESTRATION : ÉCOLE SAINT-JOSEPH-SECTEUR RÉSIDENCE (854073)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection d'une partie de la fenestration de l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier (secteur résidence).

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Aluminium J. Clément inc** la réalisation du projet de réfection partielle de la fenestration à l'école Saint-Joseph, au montant forfaitaire de **174 843,38 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2010-04-673 : REVÊTEMENT DE PLANCHER : ÉCOLE JEAN-XXIII (854049)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de plancher dans divers bâtiments de la CSPN.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres, en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Les Couvre-planchers Solathèque** la réalisation du projet de revêtement de plancher à l'école Jean-XX111 de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **109 176,09\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2010-04-674 : REVÊTEMENT DE PLANCHER : ÉCOLE DE LA MADONE (854055)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de plancher dans divers bâtiments de la CSPN.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Les Couvre-planchers Solathèque** la réalisation du projet de revêtement de plancher à l'école de la Madone de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **93 280,18\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2010-04-675 : REVÊTEMENT DE PLANCHER : RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH (854065)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de plancher dans divers bâtiments de la CSPN.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCORDER à la firme **Les Couvre-planchers Solathèque** la réalisation du projet de revêtement de plancher à la résidence Saint-Joseph de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **22 014,02\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CE-2010-04-676 : REVÊTEMENT DE PLANCHER : LE PAVILLON (854072)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de plancher dans divers bâtiments de la CSPN.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ACCORDER à la firme **Les Couvre-planchers Solathèque** la réalisation du projet de revêtement de plancher à l'école Le Pavillon de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **16 745,18\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 CE-2010-04-677 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT DIESEL TYPE B (HIVER) ET TYPE D (ÉTÉ)

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture et de livraison de carburant diesel pour certains de nos secteurs, un appel d'offres a été émis en 2009-2010 avec possibilité de reconduction.

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public de fourniture et livraison de carburant diesel pour les cours d'abattage et façonnage des bois, voirie forestière et récolte de matières ligneuses pouvait être reconduit pour une autre année (1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011) aux mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE ce contrat soit reconduit à **Pétroles des draveurs inc** pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUJET(S) RELATIF(S) AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES

5.1 CE-2010-04-678 : DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE

Description de la situation : Dans le cadre de la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*, le dossier d'un élève est présenté. Les motifs pour expulser un élève d'une ou des écoles de la Commission scolaire sont les écarts de conduite majeurs compromettant l'intégrité physique, psychologique ou morale des personnes et nécessitant, dans l'immédiat, un arrêt d'agir exemplaire.

VU la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*;

VU l'article 242 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

VU la résolution CE-2010-02-657;

ATTENDU la demande d'expulsion de la direction de l'École du Méandre;

ATTENDU les informations présentées par la direction de l'École du Méandre;

ATTENDU QUE l'élève et le parent ont eu l'occasion d'être entendus;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'EXPULSER l'élève P-12 (09-10) des écoles et centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucune information.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2010-04-679 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Guy Quevillon propose la levée de la séance à 18h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 mai 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Le commissaire Guy Quevillon est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 18h03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

12. CE-2010-05-680: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Robin Plouffe propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 5.1 Réfection de la fenestration et des façades : École de la Carrière (854050).
 - 5.2 Réfection des salles de toilette : École Saint-Joseph (854073).
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 6.1 Nomination du vérificateur externe.
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-05-681: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2010

La commissaire Karine Chalifoux propose que le procès-verbal du 20 avril 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

5.1 Demande d'expulsion d'un élève

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que l'élève est actuellement en détention préventive jusqu'au 11 juin prochain.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

5.1 CE-2010-05-682 : RÉFECTION DE LA FENESTRATION ET DES FAÇADES : ÉCOLE DE LA CARRIÈRE (854050)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection de la fenestration et des façades à l'école de la Carrière de Mont-Laurier.

ATTENDU la mesure 50710 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Les Constructions Desmera inc** la réalisation du projet de réfection de la fenestration et des façades à l'école de la Carrière, au montant forfaitaire de **253 000,00 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2010-05-683 : RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTE : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073)

Description de la situation : Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal pour la remise en état des salles de toilette pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres, en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCORDER à la firme Les **Constructions Desmera inc** la réalisation du projet de réfection des salles de toilette à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **157 000\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 CE-2010-05-684 : NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu doit nommer un vérificateur externe, suite à l'appel d'offres du 29 avril 2010.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a invité les firmes comptables du territoire à présenter une offre de services pour la vérification des opérations financières des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine.

D'ACCORDER à la firme **Amyot Gélinas, SENC** la vérification externe des 30 juin 2010, 2011 et 2012, au montant de **69 000 \$** (avant taxes) et les vérifications nécessaires du 31 mars des années 2011 et 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucune information.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2010-05-685 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Pierre Charbonneau propose la levée de la séance à 18h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 juin 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Le commissaire Guy Quevillon est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines par intérim, M^{me} Diane Sirard et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 18h03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

13. CE-2010-06-686: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 mai 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Congés sans traitement :
 - 5.1.1 Personnel cadre.
 - 5.1.2 Personnel enseignant.
 - 5.1.3 Personnel professionnel.
 - 5.2 Congés sabbatiques à traitement différé :
 - 5.2.1 Personnel cadre.
 - 5.2.2 Personnel enseignant.
 - 5.3 Demandes de retraite progressive :
 - 5.3.1 Personnel cadre.
 - 5.3.2 Personnel enseignant.
 - 5.3.3 Personnel professionnel.

6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Contrat d'assurance responsabilité civile.
 - 6.2 Achat d'un fourgon tronqué neuf : Service des ressources matérielles.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 7.1 Renouvellement des contrats de berline.
 - 7.2 Renouvellement des contrats de fin de semaine.
 - 7.3 Allocations aux parents.
8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-06-687: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2010

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal du 18 mai 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.1 Nomination du vérificateur externe

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le mandat de vérification du MELS comporte de nouvelles clauses et que la firme Amyot Gélinas SENC accepte ces ajouts sans coûts additionnels.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CONGÉS SANS TRAITEMENT

5.1.1 CE-2010-06-688 : CONGÉS SANS TRAITEMENT – PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Un gestionnaire de la Commission scolaire demande un congé sans traitement.

VU l'article 104 de la Politique de gestion des gestionnaires;

VU l'article 13 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M. Réjean Thibodeau, directeur de l'École Polyvalente Saint-Joseph, du 12 au 18 octobre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CE-2010-06-689 : CONGÉS SANS TRAITEMENT – PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignantes de la Commission scolaire demandent un congé sans traitement.

VU la clause 5-15.10 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 13 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER les demandes de congé sans traitement des enseignantes suivantes :

BUSQUE, Annie : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (préscolaire), pour l'année 2010-2011.

TREMBLAY, Sylvie : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 2 (préscolaire), du 25 août au 5 décembre 2010, précédant son départ à la retraite prévu le 6 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 CE-2010-06-690 : CONGÉ SANS TRAITEMENT – PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Un conseiller pédagogique fait une demande de congé sans traitement, en conformité avec l'article 7-3.01 de l'entente locale de la convention collective du personnel professionnel.

VU l'article 13 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M. Pascal Léonard, conseiller pédagogique au Service aux entreprises du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à raison de 100% du traitement, pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

5.2.1 CE-2010-06-691 : CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ – PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Des gestionnaires de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'annexe 7 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des Commissions scolaires*;

VU l'article 14 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ACCEPTER les demandes de congés sabbatiques à traitement différé des gestionnaires suivants :

BELLAVANCE, Julie: Coordonnatrice au Service des ressources éducatives au centre administratif, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2014 (87,5 %), avec congé d'une demi-année débutant le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014 inclusivement.

PRÉVOST, Nicolas: Directeur à l'École des Trois Sentiers, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2014 (87,5 %), avec congé d'une demi-année débutant le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.2 CE-2010-06-692 : CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ – PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'article 5-17.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 14 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCEPTER les demandes de congé sabbatique à traitement différé telles que décrites ci-dessous :

CHARTRAND, Jérôme : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (Univers social), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2012 (75% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2011-2012.

CLAVEL, Janick : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1 (Adaptation scolaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2014 (87,5% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la première journée de l'année scolaire 2013-2014.

- DÉCARIE, Chantal :** enseignante à l'École du Méandre, au champ 5 (Éducation physique), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2012 (75% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la première journée de l'année scolaire 2011-2012.
- DESLAURIERS, François :** enseignant à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015 (90% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2014-2015.
- DOUCET, Hugo :** enseignant à l'École du Méandre, au champ 9 (Éducation physique), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015 (90% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2014-2015.
- FORGET, Manon :** enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2014 (87,5% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2013-2014.
- GAREAU, Nancy :** enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 1 (Adaptation scolaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015 (90% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2014-2015.
- HOUDE, Véronique :** enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 5 (Éducation physique), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015 (90% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2014-2015.
- LAPRATTE, Karine :** enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015 (90% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2014-2015.
- LAURENCE-BEAUDRY, Danielle :** enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 2 (Préscolaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2013 (83,34% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2012-2013.
- LECOMPTE, Manon :** enseignante à l'École du Méandre, au champ 2 (Préscolaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2012 (75% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2011-2012.
- LEFEBVRE, Guylaine :** enseignant à l'École du Méandre, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2012 (75% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2011-2012.

- MASSÉ, Diane :** enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 5 (Éducation physique), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2012 (75% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la première journée de l'année scolaire 2011-2012.
- RUDACOVITCH, Maude :** enseignante à l'École du Méandre, au champ 11 (Arts plastiques), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015 (90% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2014-2015.
- THIBAUT, Fabien :** enseignant à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 1 (Adaptation scolaire), à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2015 (90% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2014-2015.
- GRENIER, Jocelyne :** enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 2 (Préscolaire, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2014 (75% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE

5.3.1 CE-2010-06-693 : DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE – PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Des gestionnaires de la Commission scolaire demandent une retraite progressive.

VU l'annexe 4 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des Commissions scolaires*

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER les demandes de retraite progressive sur cinq ans telles que décrites ci-dessous :

- JOLY, Danielle :** directrice adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015, à raison de ± 83 % de traitement pour les cinq années.
- OUELLETTE, Michel :** directeur de l'École de la Madone et de la Carrière, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015, à raison de ± 92 % de traitement pour les cinq années.
- ST-PIERRE, Monick :** directrice de l'École Jean-XXIII et du Sacré-Cœur, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015, à raison de $\pm 99\%$ de traitement pour les cinq années et conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.2 CE-2010-06-694 : DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE – PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent une mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER les demandes de mise à la retraite de façon progressive, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA, et telles que décrites ci-dessous :

BEAUREGARD, Gaston : enseignant au champ 11 (Français) au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015.

CAILLOT, Patricia : enseignante au champ 3 (Primaire) à l'École de la Madone et de la Carrière, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015.

DEMERS, Ginette : enseignante au champ 6 (Musique) à l'École de Ferme-Neveu et des Rivières, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015.

DUFRESNE, Marie : enseignante au champ 3 (Primaire) à l'École Jean-XXIII et du Sacré-Cœur, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015.

FILTEAU, Jean-Marie : enseignant au champ 8 (Anglais) à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015.

LAUZON, Nicole : enseignante au champ 1 (Adaptation scolaire) à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015.

MONTPETIT, Yvon : enseignant en Foresterie et papier au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015.

NANTEL, Brigitte : enseignante au champ 22 (Mathématiques) au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015.

PAINCHAUD, Lorraine : enseignante au champ 3 (Primaire) à l'École aux Quatre Vents, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au plus tard le 30 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.3 CE-2010-06-695 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE – PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Une conseillère pédagogique de la Commission scolaire demande une mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 7-11.07 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D’ACCEPTER la demande de mise à la retraite de façon progressive de M^{me} Diane Gilbert, conseillère pédagogique, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015 à raison de +/- 80 % de traitement pour les cinq années.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2010-06-696 : CONTRAT D’ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Description de la situation : Dans le cadre du renouvellement du contrat d’assurance responsabilité civile regroupant différentes catégories de protection, la CSPN s’est associée à un regroupement d’achat afin de se prévaloir d’un taux préférentiel.

VU l’article 39 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu fait partie d’un regroupement de commissions scolaires de la TRMLLL (table des ressources matérielles de la région Laval, Laurentides et Lanaudière);

ATTENDU QUE le regroupement des commissions scolaires a retenu les services de la firme Optimum Gestion de risque pour négocier auprès de l’assureur actuel;

ATTENDU QUE la firme Optimum Gestion de risque a procédé à l’analyse de l’offre déposée par l’assureur;

ATTENDU QUE la firme Optimum Gestion de risque nous propose de renouveler avec l’assureur actuel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D’ACCORDER à l’assureur **AON Parizeau inc.** la police d’assurance responsabilité civile pour la période débutant le 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, pour un montant de **76 448,76 \$** taxes incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.2 CE-2010-06-697 : ACHAT D'UN FOURGON TRONQUÉ NEUF : SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (854017)

Description de la situation : Le Service des Ressources matérielles de la Commission scolaire Pierre-Neveu désire faire l'acquisition d'un fourgon tronqué neuf afin de répondre aux besoins d'entretien et de réparation dans les écoles de la CSPN.

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU l'usure du véhicule actuel;

ATTENDU l'économie substantielle pour la Commission scolaire Pierre-Neveu en optant pour l'achat au lieu d'aller en location (CGER);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles à faire l'acquisition d'un fourgon tronqué neuf au montant forfaitaire de **42 886.86\$** (taxes incluses) à l'entreprise **Auto Mont Pontiac Buick**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

7.1 CE-2010-06-698 : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE BERLINE

Description de la situation : Les contrats de berline pour le transport scolaire sont à échéance. Le MELS détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du MELS;

VU l'article 3 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'approuver le renouvellement des contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MELS pour le transport des élèves;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes, suite à l'indexation reçue du MELS (0,3%). Pour l'année 2010-2011, le taux de départ quotidien passera de 16,24 \$ à 16,29 \$ et le taux au kilomètre passera de 1,05 \$ à 1,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CE-2010-06-699 : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE FIN DE SEMAINE

Description de la situation : Les contrats de fin de semaine pour le transport scolaire sont à échéance. Le MELS détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du MELS;

VU l'article 3 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'approuver le renouvellement des contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MELS pour le transport des élèves;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 0,3%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CE-2010-06-700 : ALLOCATIONS AUX PARENTS

Description de la situation : Les contrats de fin de semaine pour le transport scolaire sont à échéance. Le MELS détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du MELS;

VU l'article 3 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'approuver le renouvellement des contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MELS pour le transport des élèves;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Denis Moreault

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes au taux de 0,45 \$/km lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'un employé est actuellement suspendu avec solde.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

10. CE-2010-06-701 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 19h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général